



Avis public d'élection

Municipalité de Saint-Épiphane

Date du scrutin 2021-11-07

Par cet avis public, moi, Stéphane Chagnon, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité de Saint-Épiphane.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite et déposée à mon bureau aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

LUNDI	De 9h00 à midi	De 13h30 à 16h30
MARDI	De 9h00 à midi	De 13h30 à 16h30
MERCREDI	De 9h00 à midi	De 13h30 à 16h30
JEUDI	De 9h00 à midi	De 13h30 à 16h30
VENDREDI	De 9h00 à midi	-----

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible¹;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021 jusqu'au 28 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance, car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Danielle Chouinard

6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection (ou joindre sa secrétaire, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

¹ Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5).

Présidente ou président d'élection

Adresse : 220, rue du Couvent, Saint-Épiphane (QC) G0L 2Z0

Téléphone : 418-862-0052 poste 210

Courriel : direction@saint-epiphane.ca



Secrétaire d'élection

Adresse : 220, rue du Couvent, Saint-Épiphane (QC) G0L 2Z0

Téléphone : 418-862-0052 poste 200

Courriel : bureau@saint-epiphane.ca

7. Si vous désirez avoir de l'information supplémentaire sur le processus électoral en cours, vous pouvez consulter le site Internet municipal en scannant le code QR à gauche de cet avis public et le site Internet du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) en scannant le code QR à droite de cet avis public. Ils sont également consultables avec les hyperliens juste sous les codes QR.

SITE INTERNET MUNICIPAL	SITE INTERNET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC (DGEQ)
	
http://www.saint-epiphane.ca/vie_democratique/?id=stepiphane-election_et_referendum	https://electionsquebec.qc.ca/municipales/

DONNÉ à Saint-Épiphane, le 17^e jour du mois de septembre deux mille vingt et un (2021).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Président des élections – Saint-Épiphane 2021